**Lancement de l’opération ‘’Yaffa’’ :**

**Halte à la Fraude : EDM-SA accorde un mois de pardon !**

Dans le cadre de sa campagne d’information et de sensibilisation, engagée pour la lutte contre les diverses pratiques frauduleuses, dont elle est victime, la société Energie du Mali lance une initiative, consistant à privilégier les vertus de la repentance en contrepartie de la magnanimité. Il s’agit de l’opération « Yaffa », qui se déroulera du 1er au 30 septembre.

L’opération « Yaffa » s’inscrit dans la dynamique de la campagne nationale de lutte contre la fraude, lancée en février 2021 sous l’égide du ministère des Mines, de l’Energie et de l’Eau. Si les opérations de contrôle, effectuées avec succès, ont permis d’enregistrer des résultats encourageants, force est de constater que l’entreprise continue à souffrir des effets néfastes de la fraude qui entravent la bonne marche de ses activités au détriment des populations. Les besoins en électricité augmentent de façon exponentielle. Sans les préjudices subis à cause de la multiplication des cas de fraude, la société pourrait augmenter son chiffre d’affaires, réduire considérablement les non-conformités du réseau et offrir un meilleur service à la clientèle.

Ce combat ne peut être gagné sans l’accompagnement et l’adhésion des populations. C’est pourquoi, la direction générale de EDM a décidé de faire donc du mois de septembre, mois de l’indépendance de notre pays, « le mois du pardon ». Cette initiative qui doit inaugurer une nouvelle ère s’inscrit en droite ligne des objectifs assignés par les plus hautes autorités, à savoir une meilleure prise en compte des attentes et contraintes des populations, la raison d’être de EDM-SA. L’opération « Yaffa » consistera à détecter et à régulariser tous les cas d’irrégularités ou autres anomalies sur les compteurs des clients et qui affichent des consommations non facturées ou anormalement basses. En conséquence, tous les clients (toutes catégories confondues), dont les compteurs ne sont pas en règle, parce qu’ayant fait l’objet d’interventions non autorisées par les services habilités de EDM, sont invités à le signaler. EDM-SA se fera le devoir de prendre les dispositions nécessaires techniques ou administratives pour procéder à la remise en conformité de l’anomalie, et cela sans contrepartie. En clair, le client ayant signalé l’anomalie, ne court aucun risque de poursuites judiciaires et ne paiera aucune pénalité pour le préjudice causé à EDM-SA. L’irrégularité constatée est pardonnée et le client bénéficiera ainsi de la clémence de l’opération « Yaffa ». En effet, tout cas d’irrégularités signalé pendant le mois de septembre 2022, sera donc pardonné. Passé ce mois du pardon, tout cas de fraude avéré sera sanctionné avec la dernière rigueur ; la fraude étant une infraction pénale, son auteur est passible de poursuites judiciaires.

L’opération « Yaffa » participe donc des initiatives de sensibilisation, à travers une action de « Main tendue » aux vertus pédagogiques. « Yaffa » s’avère un outil de renforcement de la citoyenneté faisant appel au sens de la probité et le souci du bien collectif censé animer chaque client.

Selon les estimations, la fraude fait perdre à la société Energie du Mali (EDM-SA), plus de 7 milliards de francs CFA par an. Les pratiques frauduleuses sont devenues un véritable fléau dont les conséquences sont entre autres, le déficit de trésorerie, la baisse de croissance et de rentabilité du réseau de même que la détérioration de la qualité du service. Face à l’ampleur du phénomène, EDM-SA a ainsi décidé de renforcer son arsenal de lutte contre la fraude.

**La Direction Générale**

**Numéros de contact :** 66 75 49 11 / 66 75 09 73 / 66 74 77 52.